

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Décembre — M. Bouffé, ministre plénipotentiaire de la République française près la cour de Belgique, quitte son poste pour aller remplir les mêmes fonctions à Athènes, en remplacement de M. de Montholon, avec lequel il permute.

15 Décembre — Une dépêche de Madagascar annonce la nouvelle de la prise de Tamatave, à la date du 12 Décembre, par les troupes d'infanterie de Marine, amenées de la Réunion, par l'avis *Papin*.

— Obsèques de M. Ferdinand de Lesseps, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

16 Décembre — Funérailles de M. Bourdeau, président de la Chambre des députés et ancien ministre.

— La situation politique de l'Italie, déjà très tendue, devient fort inquiétante par suite de la divulgation par M. Giolitti, de documents très compromettants, qui provoquent de nombreux scandales.

17 Décembre — On apprend par les

journaux anglais la nouvelle d'après laquelle la reine de Madagascar, à la suite de l'occupation de Tamatave, se serait déclarée prête à accepter sans réserve les conditions de la France.

— M. Rouanet député socialiste, soulève des critiques violentes contre l'indulgence du conseil de l'ordre de la légion d'honneur, au sujet de certaines nominations et du maintien de quelques personnages tarés dans la légion d'honneur. La discussion se termine par le vote d'un ordre du jour pur et simple.

18 Décembre — La Chambre ayant à élire un président, en remplacement de M. Bourdeau, décédé, élit par 249 voix, M. Henri Brisson, contre 213 voix données à M. Méline, député des Vosges.

19 Décembre. — Ouverture devant le premier conseil de guerre, des débats du procès du Capitaine Dreyfus. Le huis clos est prononcé, malgré les pressantes observations du défenseur de l'inculpé qui soulève un petit incident oratoire, dont le résultat ne fait qu'affirmer la volonté du tribunal militaire.

20 Décembre — M. Henri Brisson en prenant possession du fauteuil présidentiel de la Chambre des députés, prononce une allocution dont les grandes lignes sont approuvées par l'ensemble des représentants, sans distinction de partis.

— Une grande réception est faite à l'Élysée, par M. et M^{me} Casimir Périer en l'honneur des représentants de l'armée.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Il est à remarquer que les commerçants et les entrepreneurs n'usent qu'avec une extrême modération du droit qui leur a été conféré de participer à l'élection des juges au tribunal de commerce. C'est ainsi que pour le canton de Dammartin sur 267 électeurs inscrits, 16 seulement sont venus déposer leur bulletin dans l'urne. Comme on voit, c'est bien maigre, quand on pense que six personnes sont chargées de passer leur journée à la mairie pour recueillir les votes.

— Dimanche dernier, une brave et honnête femme, Mme Jean Georges Mercend, a remis à la mairie de Dammartin, trois titres de rente au porteur, représentant une valeur d'environ 4.500 francs, qu'elle avait trouvés quelques jours auparavant dans le chemin de Saint-Mard.

Ces valeurs appartenaient à Mme Jean-Baptiste Pasquier, veuve Bousset, qui a lieu de se féliciter qu'elles soient tombées entre les mains d'une personne à la probité de laquelle elle doit d'être rentrée en possession de son petit pécule.

LONGPERRIER

Dimanche dernier, a eu lieu à Reims, un grand concours individuel de musique vocale et instrumental auquel a pris part M. Champagne, sous-chef de la fanfare de Dammartin. Le morceau du concours, *Souvenir d'Osterde* a été exécuté avec un réel talent par le zélé musicien, qui a remporté le 3^e prix, médaille d'argent, sur 8 concurrents contre lesquels il avait à se mesurer en 4^e section.

Nos félicitations à M. Champagne pour ce succès.

VILLENEUVE

Depuis longtemps, les époux Arnould sont mauvais ménage : le mari boit très souvent et il garde ressentiment à sa femme de ce qu'elle l'a fait condamner à un mois de prison pour coups. Aussi, chaque fois qu'il rentre ivre, il lui fait des scènes qui sont presque journalières et qui se terminent fréquemment par des coups.

Dimanche dernier, vers sept heures du matin, Arnould recommençait en reprochant à sa femme de le tromper; comme elle ne se justifiait pas trop à ses yeux, il lui porta trois coups de poing sur la tête, puis partit, à Dammartin. A son retour, Arnould dont l'ivresse était arrivée à son plus haut point, mit sa femme à la porte avec quelques nouvelles bourrades; elle se réfugia chez une voisine. Le soir, à six heures, inquiète du sort de ses quatre enfants, la femme partit pour les voir. Arrivée à la porte, elle se trouva avec son mari qui ne fit aucune difficulté pour la laisser passer; mais, à peine était-elle entrée, qu'il la saisissait, lui mordait le bras gauche et voulait l'étrangler. Aux cris poussés par la malheureuse victime, la femme

Descamps accourut, et son intervention fit lâcher prise au forcené.

Depuis ce soir là, la femme Arnould s'est réfugiée chez sa voisine Mme Descamps.

La gendarmerie, prévenue, a dressé procès-verbal contre Arnould, qui pour justifier ses brutalités, a déclaré que sa femme lui avait avoué ses relations coupables.

Cette odieuse allégation est démentie par l'opinion publique qui considère la femme comme une excellente ouvrière et une bonne mère de famille. Les plus détestables renseignements sont au contraire fournis sur le mari.

(Écho de la Brie)

ERMENONVILLE

Le 4 courant, vers 7 heures du matin, le garde champêtre, étant allé pour ouvrir le poste de refuge où il avait la veille enfermé une douzaine de passagers, y trouva la porte ouverte, la serrure arrachée, et l'un des réfugiés, Charles Piot, blessé assez gravement pendant la nuit par un nommé Fauchon. Ce dernier s'était sauvé en fracturant la serrure et en abandonnant son livret militaire.

Le blessé, la tête tout ensanglantée, le corps tout meurtri des coups de pied et de poing qu'il avait reçus, a été dirigé sur l'hôpital de Senlis pour y être soigné. Fauchon est activement recherché.

VILLEVAUDÉ

Un sieur Maillet Achille, âgé de 63 ans, demeurant à Carnetin, est poursuivi pour délit forestier.

Carrier de son métier et au service de M. Maillard Paul, entrepreneur de travaux publics à Claye, il se trouvait le 19 novembre dernier à extraire de

la pierre, territoire de Villevaudé, à proximité d'un petit bois appartenant à un nommé Poulain. Ayant besoin d'un certain emplacement pour faire le dépôt de sa pierre, il ne fit ni une ni deux, et se mit à tailler le bois, abattant ainsi 15 pieds d'acacias.

Le propriétaire, non content, porta plainte, et Maillet ayant agi à l'instigation de son patron, ce dernier se voit poursuivi comme civilement responsable de son ouvrier.

Maillet est condamné à 15 amendes de 0 fr. 50 et une autre amende de 2 fr. soit au total 9 fr. 50. La patron est déclaré responsable.

PEROY-LES-GOMBRIES

Dimanche dernier, grande partie de chasse dans le parc de M. Gérard, propriétaire à Nanteuil,

Les invités, au nombre de 22, étaient toutes personnes de distinction. On nous signale notamment, la présence de M. Tallon, sous-préfet à Senlis.

Les pièces de gibier sont tombées nombreuses sous les coups des chasseurs. Un chevreuil et douze faisans, entr'autres, ont passé de vie à trépas.

Le dimanche précédent, 340 pièces avaient été abattues, dont deux chevreuils, 10 faisans et 40 lièvres.

Et d'aucun disent que le gibier est rare.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Denamps Jean-Baptiste-Adolphe, charretier à Boissy Fresnoy; roulage (défaut d'éclairage), 1 fr. d'amende et frais.

Couturier Félix, marchand des quatre saisons à Longperrier; défaut d'éclairage, 1 fr. d'amende et frais.

Aubin Louis, cultivateur à Baron; défaut d'éclairage, 1 fr. d'amende et frais.

Tasseur, Victor charretier à Saint-Witz, défaut de guides; 2 fr. d'amende et frais.

Lemaire Isidore, charretier à Baron; défaut de guides, 1 fr. d'amende et frais.

Delaunay Philibert, charretier au Mesnil-Amelot, même contravention et même condamnation.

Goulas Achille, charretier à Nanteuil; Fontaine Alexandre, charretier à Nanteuil; Delaire Etienne, charretier à St-Pathus; Aimé Edmond, charretier à St-Pathus; Martin Gustave, charretier à Fontaine-les-Corps-Nuds; Lebon Honoré, charretier à Fontaine-les-Corps-Nuds; sont condamnés, pour abandon de voiture, chacun à 2 fr. d'amende et frais.

Lorin Victor, cultivateur à Plailly; abandon de voiture, 1 fr. d'amende et frais.

Quintard Eugénie, femme Derval à Ermenouville. Tapage injurieux 5 fr. d'amende et frais.

L'affaire Girault

On lit dans le *Journal de Seine-et-Marne* :

Cette affaire, qui a préoccupé tout l'arrondissement pendant près d'un mois va enfin recevoir une solution provisoire.

En effet, mercredi prochain, Girault sera jugé par défaut par le tribunal correctionnel de Meaux. Nous disons par défaut car il est plus que probable que d'ici là le commis épicier ne viendra pas se mettre à la disposition de la justice.

Pourquoi, se demandera-t-on, le parquet tient-il à obtenir une condamnation contre Girault? Par ce qu'il est nécessaire, tout d'abord, de donner une sanction publique, et ensuite parce que cela empêchera la prescription de 3 ans, qui atteint l'action pour la trans-

former en prescription de 5 ans édictée par l'article 636 du code d'instruction criminelle contre les peines portées par les arrêts ou jugements rendus en matière correctionnelle.

La justice à la quasi-certitude, pour ne pas dire la pleine conviction que Girault s'est enfui. Il est donc coupable d'un abus de confiance au préjudice de M. Dissert son patron. Or tout coupable devant être puni, il est nécessaire que Girault soit condamné.

L'exécution par effigie n'existe plus, mais il reste la condamnation par contumace en matière criminelle, et celle par défaut en matière correctionnelle. C'est ainsi que Cornelius Herz a été jugé dernièrement.

FAITS DIVERS

EN AMÉRIQUE

Un voyageur, retour de New-York nous affirme avoir habité quelque temps dans une maison — et non des plus grandes — de Fifth Avenue, où il n'y avait pas moins de cent vingt-six pianos, un orgue et deux claviers, quatorze violons, deux mandolines et sept cornets à piston.

Cet orchestre de 250 instruments était à la disposition des neuf cents locataires de l'immeuble, qui avaient le droit d'en jouer nuit et jour soit isolément, soit ensemble.

Et dire que c'est vrai !...

L'ANTHOMIE

De nouvelles obligations vont être imposées aux propriétaires, fermiers, locataires et usufruitiers de jardins renfermant des poiriers et des pommiers, en raison des dégâts de plus en plus considérables causés par l'an-

thonomie à ces arbres fruitiers

Les préfets sont invités à prendre un arrêté spécial à ce sujet et à ordonner des opérations de grattage et de chaulage qui devront être effectuées avant le 15 mars prochain.

Les mousses, les lichens et les vieilles écorces seront enlevés par le grattage et brûlés sur place. Les arbres, troncs et branches seront ensuite badigeonnés d'un fort lait de chaux ou de fer.

Cette dernière opération devra s'accomplir du 15 au 31 mars, dernier délai.

UNE QUARANTAINE JAPONAISE

Les Japonais sont gais, même et surtout quand ils font la guerre à la Chine. Ce petit peuple d'étagère, ces bibelots vivants qu'on croyait bons seulement à ciseler des ivoires exquils et à dessiner des fleurs de rêve, avec dans le fond la crête du Fusi-Yama; ces être charmeurs et artistes gagnent des batailles et courent des cuirassés. Mais ils demeurent, même sous les armes, subtils et déliés, avec des malices de poupées, exemple de cette bonne histoire contée par la *Gron* :

L'*Orus*, courrier d'Extrême-Orient, se dirigeant sur Marseille, venait d'arriver dans le port japonais de Kobé, lorsque les autorités sanitaires enjoignirent aux passagers de descendre à terre pour prendre un bain hygiénique, sous prétexte que l'*Orus* avait navigué dans les eaux chinoises.

Comme bien on pense, les passagers voulurent protester : les dames surtout poussaient de petits cris d'indignation. Mais il fallut bien obtempérer aux ordres des fonctionnaires chargés du service de santé.

On se dirigea donc en maugréant vers la terre. Mais là une surprise bien japonaise attendait les réfractaires. Les quarantaines en ces pays déficients prennent aisément la forme de quarantaines d'opéra-comique. Des baignoires déco-

rées d'oiseaux étranges et de fleurs mystérieuses, des tapis d'une eau parfumée, attendaient les passagers. Au près des baignoires se trouvait un vestiaire de vêtements japonais qui était préparé, avec des cigares pour les hommes et du thé chaud pour les dames.

Après le bain, déclaré ravissant au moins autant qu'hygiénique, tout le monde endossa les costumes de féerie, et l'on prit le thé gaiement, sans que la décence ait cessé de régner dans le sanatorium, transformé pour une seconde en maison de thé respectable. La quarantaine fluit par un lunch.

N'y a-t-il pas une jolie *japonerie* d'automne pour quelque émule à l'aquarelle de Pierre Loti ?

LA FIN DU MONDE EN 1908

Il n'est bruit à Berlin que d'une brochure que vient de faire paraître le pasteur M. Baxter, un théologien des plus érudits et fort écouté.

L'auteur y prédit d'une manière formelle, que la fin du monde aura lieu le 23 Avril 1908.

« D'ici là, nous aurons une grande guerre en 1897, l'avènement, en 1899 d'un nouveau Napoléon « comme roi Etats grecs et de Syrie »; en 1901, un tremblement de terre épouvantable; et le 12 Mars 1903, un jeudi, à trois heures de l'après-midi, (suivant l'heure de Jérusalem) et à 1 h. 33 (suivant celle de Berlin), « l'ascension au ciel des 144.000 élus qui ne doivent pas mourir.

L'HORLOGER DE BEUVAIS

L'horloge de la cathédrale est l'œuvre d'un ingénieur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, M. Vérité, mort en 1877, et enfant de Beauvais.

Cette horloge étonnante est pourvue de 52 cadrans destinés à marquer l'heure, le jour, la semaine, le mois,

le lever et le coucher du soleil, les phases de la lune, les heures des principales villes de l'univers, et toute une suite d'évolutions terrestres et astronomiques.

Elle se compose de quatre-vingt-douze mille pièces, et c'est un poids de cinquante grammes qui donne l'impulsion à ce prodigieux assemblage.

La monture, en bois de chêne très ouvragé, a environ 8 mètres de hauteur sur 3 de largeur. Quand l'heure sonne, il se produit un mouvement général et tout l'édifice semble s'animer. Le constructeur a voulu donner une idée du jugement dernier. Alors le coq chante, les anges viennent jouer aux quatre points cardinaux, des flammes sortent par les ouvertures des clochetons placés à droite ou à gauche.

Le Père éternel incline la tête, il fait signe qu'il va juger le monde. Voici une âme qui s'avance et vient comparaître devant le souverain Juge: c'est celle d'un pécheur impénitent, elle est condamnée à l'enfer. Un démon vient s'en emparer dans l'abîme. Puis, c'est le tour de l'âme du juste. Elle apparaît devant le Seigneur.

Le bien qu'elle a fait sur la terre lui vaut la félicité éternelle. Les anges viennent au-devant d'elle pour lui faire un cortège d'honneur et ils la conduisent triomphalement au ciel, en faisant entendre une douce harmonie.

C'est vraiment très intéressant et l'horloge de M. Verité peut être considérée comme une des plus remarquables qui existent.

On peut presque la mettre en parallèle avec la célèbre horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, œuvre imitée de Schwelgué, ce

mécanicien de génie qui, chargé en 1838 de restaurer la vieille horloge nœtte depuis 1799, la refit complètement, et consacra douze ans à ce travail gigantesque.

L'ILE-DE-FRANCE

La Cité Gallo-Romaine DES SUESSIONES

Les *Suessiones* formaient un peuple important dont le territoire occupait la partie méridionale de la Gaule-Belgique et avait pour limites, le territoire des *Veromandui*, et des *Bellovaci*, à l'ouest; celui des *Remi*, au Nord et l'est; les *Meldi*, les *Tricasses*, et les *Catalauni* au sud; enfin les *Parisii* et les *Silvanectes*, au sud-ouest.

Bien qu'on ne connaisse rien de bien positif sur l'origine des *Suessiones*, cités par César, Ptolémée, Strabon et Pléne, on croit, à en juger par le chiffre élevé de leur population, qui dépassait deux cent mille habitants, qu'ils étaient établis depuis fort longtemps dans le voisinage de l'Aisne (*Axona*), et le poète Lucain les désigne même, dans un vers de la *Pharsale*, sous le nom d'*Axones*, habitants de l'*Axona* ou de l'Aisne (1).

Les *Suessiones*, qui étaient alliés aux *Remi*, leurs voisins, et qui, selon César, avaient avec ceux-ci, communauté d'origine, de lois, de mœurs et de gouvernement, étaient soumis au régime monarchique. On a trouvé dans la Seine, vers 1850, des pièces de monnaie à l'effigie de *Diviliacus*, un de leurs rois qui, d'après les commentaires de César, était « le plus puissant prince de la Gaule dont l'empire s'étendait non seulement sur une grande partie de la Belgique, mais encore sur la (grande) Bretagne. » 2

Au moment où les légions romaines

se disposaient à aller combattre les confédérés de la Gaule-Belgique, les *Suessiones* avaient pour roi Galba « à qui d'un vœu unanime, les alliés avaient déferé la suprême direction de la guerre, à cause de sa justice et de sa prudence » ainsi que le déclarèrent à César les députés *Yccius* et *Antrebrogius*, chargés par les *Remi* de faire leur soumission au proconsul de Rome.

Quelques savants ont cru devoir traduire et attribuer à Noyon le nom de *Noviodunum* donné primitivement à *Foppidum Suessionum*, et pendant longtemps, cette opinion a été couramment admise; mais, depuis, elle a été combattue victorieusement par le géographe Sanson (3) et après lui, par Hadrien de Valois et d'Anville, qui ont établi d'une façon péremptoire que l'ancien *Noviodunum* n'est autre que Soissons, appelé *Augusta Suessionum* sous l'empereur Auguste. Cette opinion est confirmée par M. Stanislas Prioux, dans sa savante et consciencieuse étude sur la *Civitas Suessionum*. M. Ernest Desjardins qui n'est pas moins affirmatif, dit que « le nom de *Noviodunum*, si fréquent dans la Gaule et surtout dans la Belgique, s'appliquerait d'une manière presque aussi générale aux *oppida* de ce pays, que dans notre topographie moderne, le nom de « Chateaufort » qui traduit d'ailleurs littéralement le mot composé celtique *Novio-dun* (4).

On ne saurait garantir avec la même autorité, l'étendue primitive du territoire occupé par les *Suessiones*, car les opinions sur ce point sont très partagées; cependant, bien que quelques érudits lui attribuent les limites de l'ancien diocèse de Soissons, on est porté à croire, d'après le texte des commentaires de César, que la confédé-

ration des *Suessiones*, qui occupait les confins de la Belgique, comprenait les *Silvanectes*, les *Vadicasses*. La partie du territoire des *Meldi*, située sur la rive droite de la Marne et connue dans la suite sous la dénomination de *Pagus Melitianus*, ou pays mulcien, et enfin, la petite contrée appelée la *Coëla* (*Coëla*). Telle est l'opinion de l'abbé Lebeuf, qui croit que la chaîne de montagne qui s'étend de Meaux vers Senlis, et sur laquelle se trouvent Montgé, Dammartin et Montmélan, devait servir de position à l'une des douze oppides des *Suessiones*, et peut-être même à deux (5).

L'organisation de la *civitas* gallo-romaine des *Suessiones* en procurant à ceux-ci avec le titre de *liberi*, les prérogatives de l'autonomie et en conférant à leur capitale le nom d'*Augusta Suessionum*, avantages très appréciés qu'ils devaient à l'établissement d'une colonie romaine (6), n'en eut pas moins pour résultat de réduire considérablement leur ancien territoire au profit des peuples voisins, et notamment des *Remi*, leurs anciens alliés qui pour avoir lâchement dévoilé à César le plan de défense des confédérés Belges, obtinrent les faveurs de l'armée envahissante.

(à Suivre) E. L.

(1) S. Prioux, Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des *Suessiones*, p. 2.

(2) Guerre des Gaules, Liv. II, chap. III et IV.

(3) Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule.

(4) Géographie des Gaules, Tome 2, p. 453.

(5) Dissertation sur le Soissonnais avant les conquêtes des Gaules, p. 32.

(6) Valesii, notit. Gall. préf. p. 7.

Hist. del'acad des inscript. t. 3 p. 252

—
Ceux qui ont de l'argent peuvent se passer de tout; cela est encore plus vrai pour ceux qui n'en ont pas.
—

A. BARREAU

Métreur en Bâtiments

108, Grande rue, 107
à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL SOIGNÉ — ACTIVITÉ

TERRES A LUER

Sises sur Jully, Nanteuillet et Thibault.

S'adresser à Mme Vve Lerch, à
Jully et à M. Lerch, instituteur au
Plessis-aux-Bois.

Pour EVITER LES MALADIES, LISEZ le Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)

Paraissant tous les DIMANCHES
sur 32 pages avec gravures dans le texte
Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.
52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone

CABINET METALLURGIQUE

CHARBONS EN GROS

Achille OFFROY

à Dammartin

seul agent pour les Bicyclettes PEUGEOT
dans les cantons de Dammartin, Claye et
Nanteuil-le-Haudouin.



ARMES DE ST-ETIENNE

Vincent BERTHAULT et FILS

HOFFICULTEURS à Saint-Mari

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^{es} prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

Cultures spéciales de graines, fleurs, légumes
et toutes sortes fourragères.

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARI.

Imprimerie — E. LEMARIE — Papeterie,
à Dammartin (Seine-et-Marne)

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

ENVELOPPES VISITES

à 50 cent. le cent

LIVRES D'ÉTRENNES

Remise 10 0/0 au comptant sur les prix
des éditeurs

Articles de Fantaisie

pour étrennes

CHAPEL ÉRIE, MODES ET LINGERIE

Ancienne Maison LORON

MORIN-DUPONT, Successeur

Grand choix de coiffures en tous gen-
res, pour hommes, dames, etc., à de
prix très modérés. On refait à neuf les
bonnets noirs et blancs.

Vient de paraître :

AUTOUR DE DAMMARTIN

NOTES DE VOYAGE

par l'abbé MARSAUX

avec additions par M. L. RÉGNIER

Grand in-8 (figures) . . . 1 fr.

franco 1 fr. 10

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imo. E. Lemarier Dammartin.